



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU MERCREDI 01 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le premier mars, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle du conseil de Saint-Lubin-en-Vergonnois, en session ordinaire sous la présidence de M. Henry BOUSSIQUOT, Maire.

Sur convocation de Monsieur Henry BOUSSIQUOT, Maire, en date du 23 février 2023

Présents : 13 : Muriel BILAK, Magali BODUSSEAU, Henry BOUSSIQUOT, Laurence CHEMMA, Olivier CLEMENT, Philippe DARIDAN, Martine DIARD, Didier LEROY, Sandrine LHUILLIER, Guillaume MARTIN, Philippe PRUDHOMME, Laurence RAFFRAY, Adrienne ROBIN.

Absents et excusés : 2 : Laurent CAUQUIL (donne pouvoir à PRUDHOMME Philippe), Dominique GOURJAU

Secrétaire de séance : Sandrine LHUILLIER.

Ordre du jour

<u>N° d'ordre</u>	<u>Objet de la délibération</u>
1	Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2023 Approbation du procès-verbal du 10 février 2023
2	Comptes rendus des réunions communales
3	Compte rendu des réunions Agglopolys
4	Modification de la durée du temps de travail d'un agent titulaire
5	Subventions 2023 - Associations communales
6	Commission des impôts directs
Questions diverses	

- Approbation du PV de la séance du 25 janvier 2023.
 - Approbation du PV de la séance extraordinaire du 10 février 2023.
- Les comptes rendus des derniers Conseils Municipaux sont adoptés à l'unanimité.

DCM-2023-010 : Modification de la durée du temps de travail d'un agent titulaire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaires) afin d'approfondir le ménage de la garderie après le départ des enfants.



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU MERCREDI 01 MARS 2023**

Après avoir entendu les explications complémentaires de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide

- De porter, à compter du 6 mars 2023, de 29 heures (22,50/35^{ème} annualisées) à 30 heures (23,37/35^{ème} annualisées) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- La modification du tableau des emplois à compter du 06/03/2023.

Adopté à l'unanimité des membres présents

DCM-2023-011 : Subventions 2023 - Associations communales

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subvention reçues et l'état des subventions versées en 2022.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au Budget primitif 2023 les subventions suivantes :

Société de chasse de St Lubin : 100 €
Association St Lubin foot : 250 €
Ecole - USEP « Etoile cyclo » 250 €
Ecole -USEP « les P'tites randos » : 200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Lubin : 430 €
Comité des Fêtes de St Lubin : 260 €
Syndicat d'Initiatives de la Vallée de la Cisse : 50 €
Association des Parents d'élèves APE : 110 €
Association UNRPA : 240 €
Association des secrétaires de mairie : 3€ x par tranche de 100 habitants (791) = 23,73 €
Association « Jeu d'Orgue 41 » : 300 €

Soit un montant de 2213.73 €. Il est précisé que ces sommes ne seront versées que si les associations produisent les documents justificatifs selon la liste établie le 29 juin 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, les propositions ci-dessus.

DCM-2023-011 : Commission des impôts directs

Le conseil municipal prend acte du courrier de Dominique GOURJAU, souhaitant céder sa place de titulaire à Mme Adrienne ROBIN et rester suppléant de la commission des impôts directs.

Le tableau se présente ainsi :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
RAFFRAY LAURENCE	BODUSSEAU MAGALI
DIARD MARTINE	CLEMENT OLIVIER
DARIDAN PHILIPPE	LEROY DIDIER
PRUDHOMME PHILIPPE	CAUQUIL LAURENT
BILAK MURIEL	MARTIN GUILLAUME
ROBIN ADRIENNE	GOURJAU DOMINIQUE
JALLES JEAN-LUC	LHULLIER SANDRINE
ASTIER ALAIN	CHEMMA LAURENCE
SERVE FRANÇOIS	LACAILLE HUBERT
LEMAIRE GINETTE	LANDAIS CLAUDINE
MATHE FRANCIS	GAUTIER MARIE-CHRISTINE
DHENIN PHILIPPE	DE PIEDOUE HUBERT

Adopté à l'unanimité des membres présents



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU MERCREDI 01 MARS 2023**

POINTS ABORDÉS SANS DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte des courriers de vœux 2023 des différents organismes, présentés par le Maire.
Le Conseil Municipal prend acte du courrier de remerciement de Mme GRUET Pascale, présenté par le Maire.
Le Conseil Municipal prend acte du courrier de remerciement de M. DESMAZEAUD et M. et Mme FOUCHÉ présentés par M. le Maire.
Le Conseil Municipal prend acte de la commission développement et attractivité du territoire, présentée par Sandrine LHUILLIER.
Le Conseil Municipal prend acte de la réunion du Syndicat Mixte Bassin de la Cisse, présentée par Philippe DARIDAN.
Le Conseil Municipal prend acte de l'assemblée générale de la Vallée de la Cisse, présentée par le Maire.
Le Conseil Municipal prend acte de la durée de la convention des CEE Pays des Châteaux, présentée par le Maire.
Le Conseil Municipal prend acte de l'audit énergétique NEPSEN des bâtiments de l'école, présenté par le Maire.
Le Conseil Municipal prend acte de la demande de subvention, de l'Association Croix-Rouge Française présentée par le Maire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à cette demande.
Le Conseil Municipal prend acte de la demande de subvention, de l'Association Les Souvenirs Français présentée par le Maire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à cette demande.
Le Conseil Municipal prend acte de la demande de subvention, de l'Association La Flamme Landaise présentée par le Maire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à cette demande.
Le Conseil Municipal prend acte de la notification du Département, accordant une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2023, présentée par le Maire.
Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de l'audition déposée à la gendarmerie, suite à un vol qui s'est déroulé sur la commune, présenté par M. le Maire.
Le conseil Municipal prend acte du mail de M. CHARTE Damien et des administrés, pour féliciter la qualité du dernier St Lub info, présenté par le Maire et Sandrine LHUILLIER.
Le Conseil Municipal prend acte de la proposition d'assurance santé pour les habitants de la commune, présentée par le Maire.
Le Conseil Municipal prend acte de la rencontre avec la « MAM » Maison d'Assistantes Maternelles d'Herbault, présentée par le Maire.
Le Conseil Municipal prend acte des factures d'EDF de la commune, présentées par le Maire.
Le Conseil Municipal prend acte du dépliant du Conservatoire de Blois, présenté par Sandrine LHUILLIER.
Le conseil Municipal prend acte du schéma directeur cyclable Agglopolys, présenté par le Maire.
Le conseil Municipal prend acte de l'intention des enseignantes de l'école de St-Lubin de ne pas accueillir les TPS à la rentrée scolaire 2023-2024, présentée par Sandrine LHUILLIER.
Le conseil Municipal prend acte de la demande de la boulangerie Gaveau, voulant connaître la date du début des travaux, présentée par Laurence CHEMMA.
Le Conseil Municipal prend acte du poste à pouvoir à l'agence postale, présenté par le Maire.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 22 mars 2023.

Fait à Saint Lubin en Vergonnois, le 06 mars 2023

Le Maire, Henry BOUSSIQUOT

Fait à Saint Lubin en Vergonnois, le

Secrétaire de la séance : Mme BILAK Muriel

Le Maire, BOUSSIQUOT Henry

